

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du - 9 JUIN 2017

portant nomination des membres du jury des concours externe et interne d'adjoint technique de 1^{ère} classe d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2016

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 95-239 du 2 mars 1995 modifié portant statut particulier du corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement dans le grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 autorisant, au titre de l'année 2016, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps d'adjoint technique de 1^{ère} classe d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-François AGIER, attaché d'administration principal de l'État, secrétaire général, école nationale supérieure d'architecture de Lyon, est désigné en qualité de président du jury des concours externe et interne d'adjoint technique de 1^{ère} classe d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2016.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Vincent DELACOUR, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure, spécialité « ingénieur des services culturels », chef du service de l'accueil et de la surveillance, musée national des arts asiatiques – Guimet ;
- Madame Caroline DONATI, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité « services culturels », cheffe du service vente et réservation à distance, musée du Louvre ;
- Madame Céline FERREIRA, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure, spécialité « surveillance et accueil », direction de l'accueil du public et de la surveillance, cheffe d'équipe au service de l'accueil et de la surveillance inter-muséographiques, musée du Louvre ;
- Monsieur Frédéric GILET, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, spécialité « surveillance et accueil », responsable du service reprographie, école nationale supérieure d'architecture de Lyon ;
- Madame Leïla HEDDI, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure, spécialité « surveillance et accueil », cheffe d'équipe, service de l'accueil et de la surveillance Richelieu, musée du Louvre ;
- Monsieur Frédéric HUONIC, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité « services culturels », chef du service de la logistique et de la sécurité, Mobilier national ;
- Monsieur Yaël KESSLER, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, spécialité « surveillance et accueil », adjoint au chef du service accueil et surveillance, château de Fontainebleau ;
- Madame Marielle MIGEON, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure, spécialité « surveillance et accueil », gestionnaire de collections au département droit, économie, politique au service de la presse, bibliothèque nationale de France ;
- Madame Sylvie SASSO, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « surveillance et accueil », gestionnaire, bureau des méthodes et réglementations, département maintenance et sécurité, musée d'Orsay.

Le jury se réunira en groupes d'examineurs.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Vincent DELACOUR, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure, spécialité « services culturels », chef du service de l'accueil et de la surveillance, musée national des arts asiatiques - Guimet.

Article 3

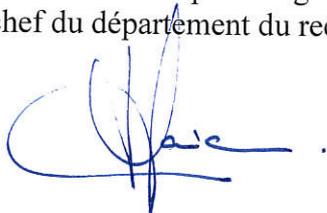
Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 9 JUIN 2017

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef du département du recrutement, de la mobilité et de la formation,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a series of loops and a horizontal line ending in a dot.

T. DAVIAU

